

Adopté le 22.05.2017 par la Conférence des présidents de parti du PLR.Les Libéraux-Radicaux

## Plan B, après un rejet de la réforme sur la prévoyance vieillesse

### Assainir l'AVS au lieu de la ruiner

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020, adoptée par une très faible majorité aux chambres fédérales, s'apparente pour les finances de l'AVS à un tremplin devant une piscine vide. Au lieu de faire face aux enjeux démographiques de l'AVS, le projet adopté ne fait que de les aggraver et affaiblit la LPP au lieu de la renforcer, manquant ainsi d'importantes modernisations. Avec cette « réforme », le déficit de répartition de l'AVS s'élèvera à un milliard de francs en 2027. Ce déficit augmentera considérablement à cause de la démographie et des augmentations des rentes AVS. En 2030, le déficit annuel s'élèvera à trois milliards, et en 2035 à 7 milliards. Fort de ce constat, le groupe parlementaire libéral-radical ne pouvait pas soutenir un tel projet aux chambres fédérales, notamment parce que de meilleures solutions étaient sur la table. En cas de refus de la réforme le 24 septembre 2017, le Conseil fédéral et le parlement devront adopter, afin de stabiliser rapidement notre prévoyance vieillesse, non pas un nouveau projet « mammoth », mais plusieurs paquets de réformes indépendants, explicables à la population et qui respectent l'équité entre les générations.

#### 1. L'arithmétique syndicale sabote le contrat intergénérationnel

Si l'on se fie aux calculs des syndicats, tout semble possible : pas de coûts, des rentes élevées et un âge de la retraite bas. Cependant, les règles mathématiques de base ne sont pas manipulables comme bon nous semble et tant que le système des rentes n'est pas assaini, il est irresponsable de vouloir l'étendre. Certes, les conséquences de mauvaises décisions restent longuement invisibles, mais quand on est au bord du gouffre, des mesures de correction drastiques sont nécessaires. Voilà la situation à laquelle nous devons faire face, si la prévoyance vieillesse 2020 est acceptée. Le départ à la retraite de la génération des baby-boomers fait que l'AVS se trouve aujourd'hui face au défi financier le plus important de son histoire. Dans ce contexte, une augmentation des rentes selon le principe de l'arrosoir est irresponsable vis-à-vis des générations futures, car en agissant ainsi nous ne ferons que leur transmettre des problèmes encore plus importants que ceux que nous essayons de résoudre aujourd'hui. Le projet de prévoyance vieillesse 2020 prévoit de financer les augmentations de l'AVS seulement jusqu'en 2030. Il est donc, pour les finances de l'AVS, un tremplin devant une piscine vide. Cette politique visant à dire « après moi le déluge ! » n'est ni plus ni moins qu'une attaque envers le contrat intergénérationnel et doit être combattue avec fermeté afin de sauver nos assurances sociales.

#### 2. Non à la suppression de la prévoyance professionnelle

La volonté de la gauche de renforcer l'AVS et d'affaiblir la LPP est guidée par des intérêts purement idéologiques. Avec la prévoyance vieillesse 2020, elle veut créer un précédent pour les réformes futures. En effet, son l'objectif à long terme est d'établir une « rente unique » et donc de supprimer de la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'une atteinte à la garantie de la propriété à laquelle nous nous opposons fermement. Afin de parvenir à son objectif, la gauche a structuré l'objet, avec le soutien du PDC, de manière à ce que la génération des baby-boomers, qui se rend régulièrement aux urnes, soit fortement avantagée par la « réforme ». Cette manœuvre politique a pour effet d'engendrer une AVS à deux vitesses et donc d'importantes inégalités entre les générations. Ainsi, la génération des baby-boomers (qui s'étend sur 20 ans !) a été protégée, en n'étant pas touchée par les réductions prévues dans la LPP. Elle obtient malgré tout 840 francs supplémentaires de rente, tandis que les 2,2 millions de rentiers actuels ne gagnent rien et doivent payer une TVA plus élevée (le tout en parallèle à la suppression de la franchise de cotisation AVS et à des cotisations salariales plus élevées pour les plus de 65 ans qui continuent de travailler).

### 3. Préserver l'équité intergénérationnelle

Le système suisse des trois piliers est envié à l'international. Il est équilibré, fondé sur la solidarité et la responsabilité individuelle. La répartition des risques de financement entre les différents piliers permet également de garantir le contrat intergénérationnel, dans lequel aucune génération n'est chargée de manière unilatérale. L'affaiblissement du 2<sup>ème</sup> pilier en faveur de l'AVS se fait aux dépens de la jeune génération, qui a, pour rappel, fermement refusé l'initiative AVSplus, car elle a de moins en moins confiance en l'AVS. Nous voulons un système de rente qui prend en compte l'équité intergénérationnelle et pas une solution contenant des cadeaux empoisonnés non finançables, qui alourdissent fortement le budget fédéral, qui défavorisent les bénéficiaires de prestations complémentaires et les rentiers actuels, tout en offrant 70.- supplémentaire de rente AVS aux millionnaires qui n'en ont pas besoin.

### 4. Quelle suite, après un refus de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 ?

Le PLR veut conserver le système des trois piliers et renforcer ses bases, au lieu d'opposer les piliers les uns contre les autres et de s'entêter idéologiquement. Après un rejet du projet injuste « prévoyance vieillesse 2020 » par la population, le Conseil fédéral et le parlement devront rapidement mettre en place les premières étapes pour garantir à court terme la prévoyance vieillesse. Ainsi, il doit soumettre par étapes à la population des paquets de réformes indépendants les uns des autres, qui ne mélangent pas les piliers et qui ne les opposent pas :

- › **Harmonisation de l'âge de départ à la retraite des hommes et des femmes à 65 ans, augmentation de la TVA de 0,6 % en faveur de l'AVS (versement total des recettes du pour-cent de TVA à l'AVS ; pour compenser la croissance démographique) et flexibilisation de l'âge de départ à la retraite** : le premier projet de réforme doit se concentrer sur l'AVS et empêcher l'augmentation des dettes. Les éléments clefs mentionnés dans ce projet ont été adoptés par tous les partis aux chambres fédérales. Le projet peut être introduit en 2020 et permettrait d'éviter que l'AVS tombe dans une spirale d'endettement. Le projet de « prévoyance vieillesse 2020 » soumis au vote le 27 septembre abuse de ces mesures et ne sert qu'à financer les augmentations des rentes. Nous exigeons que les mesures soutenues servent uniquement à garantir les finances de l'AVS.
- › **Baisse du taux minimal de conversion dans la LPP à 6 %, avec des mesures de compensation pour maintenir le niveau des rentes** : la nécessité de baisser le taux minimal de conversion et de prendre des mesures de compensation n'ont pas été combattues lors des débats aux deux chambres. Un projet séparé visant à baisser le taux de conversion doit permettre de stopper une répartition contraire au système dans la LPP. Le modèle de compensation doit s'orienter vers la solution écartée par la gauche et le PDC lors de la Conférence de conciliation. Celle-ci aurait permis non seulement de stabiliser la LPP, mais également de la moderniser. En effet, la proposition demande que les déductions salariales des travailleurs âgés n'augmentent plus avec l'âge et que les personnes travaillant à temps partiel ou cumulant plusieurs emplois obtiennent une meilleure protection dans la LPP et donc des rentes plus élevées. Cette mesure profiterait particulièrement aux femmes ou aux personnes touchant un revenu bas.
- › **Modernisation et éléments techniques de réforme** : un projet séparé doit regrouper les mesures non urgentes, non controversées et faisant déjà partie de la prévoyance vieillesse 2020.

### 5. Ne pas jeter de la poudre aux yeux des citoyens

Les points décrits ci-dessus ne sont qu'une importante première étape à court terme, afin de préparer la prévoyance vieillesse aux enjeux futurs. Celui qui prétend que le système des rentes peut se soustraire à l'augmentation de l'espérance de vie et au départ à la retraite de la génération « baby-boom », jette de la poudre aux yeux des citoyens. Avec un mécanisme d'intervention pour l'AVS, le PLR a fait une proposition concrète pour empêcher l'effondrement des rentes. Cependant, les chambres l'ont refusé alors qu'il n'avait pour objectif que d'assurer un filet de sécurité en cas de difficultés financières du fond AVS. Il revient donc au Conseil fédéral et aux autres partis de démontrer qu'ils veulent et qu'ils ont le courage de mener une politique honnête et responsable. Le PLR veut garantir les assurances sociales et ne fait pas, comme d'autres, des promesses populistes d'augmentation des rentes qui auraient des conséquences négatives sur l'AVS. Nous voulons des réformes qui prennent en compte le contrat intergénérationnel, qui permettent de résoudre les problèmes financiers du système des rentes de manière durable, qui maintiennent le niveau des rentes et renforcent la totalité du système, au lieu de monter les piliers les uns contre les autres – **par amour pour la Suisse.**